

De l'incivilité au délit

Bien que le ramassage des déchets ménagers et assimilés est plutôt bien organisé dans notre secteur, on constate de plus en plus d'actes d'incivilité voire de délits qui ont comme conséquences directes des pollutions visibles et peuvent même être assimilées à des actes délictueux pouvant avoir des conséquences graves .



On y trouve des déchets ménagers déposés dans la forêt ou le long d'un chemin, des produits toxiques en fûts, jusqu'au déversement d'hydrocarbures dans des étangs avec, visiblement, une volonté de nuire. Il est, par ailleurs totalement incongru de s'abriter derrière des alibis du genre :

- J'ai loupé le passage du camion de ramassage ...
- Je ne savais pas où apporter mon huile de vidange ...
- La déchetterie n'était pas ouverte...

Déchetterie trop loin ou m'en foutisme ... ? de l'incivilité surement.

De toute façon, c'est la collectivité qui paye le ramassage....

Forêt de Sarrebrück-Klarental et Vallée du Schafbach lieu de tous les crimes ...

La forêt devient régulièrement une décharge sauvage. 200 fûts ont été récemment entreposés à l'orée de la forêt, coté Velsen, non loin de la frontière française. Ces fûts

contenant des produits toxiques (produits chimiques à base de chlore, dangereux pour l'homme ainsi que pour la nappe phréatique) ont dû être enlevés par les sapeurs pompiers aidés des services techniques. Il est intolérable de constater que certaines entreprises, pour ne pas avoir à payer le traitement de leurs déchets dangereux, n'ont aucun scrupule pour mettre en danger la santé des habitants. Nous espérons vivement que la police puisse retrouver ces délinquants et qu'ils soient lourdement condamnés.



Hydrocarbures dans les étangs de pêche de la vallée du Schafbach



Les étangs de la vallée du Schafbach une nouvelle fois pollués par des déversements d'huiles. Trois fois en un mois, mais également antérieurement (au printemps) nécessitant l'intervention des pompiers, ainsi que de la cellule des risques chimiques, laisse supposer une volonté délibérée de nuisance, ces étangs se situant à l'orée de la forêt, en dehors de l'agglomération. Nous espérons là aussi qu'une plainte a été déposée et quelle pourra aboutir.

